

## Budget des collèges des Yvelines pour 2010 une Dotation Globale de Fonctionnement en forte baisse

**Le Budget des collèges a été présenté par le Conseil général des Yvelines au CDEN du 28 septembre 09. La délégation de la FSU au titre du SNES était constituée de Pierre MARSALEIX et Jean-Baptiste MARGANTIN ( SNES )**

**Le Conseil Général versera 14,8 M€ en 2010, soit une baisse de près de 10% par rapport à 2009.** Une baisse significative qui marque une rupture avec les augmentations relatives de ces dernières années . En 2010, la Dotation Globale de Fonctionnement sera inférieure à celle de 2007. Les motifs invoqués par le vice-Président du Conseil Général sont le respect du Grenelle de l'environnement et les conséquences de la crise financière et économique ( les recettes du département ont chuté tandis que ne cessent d'augmenter les dépenses sociales entrant dans le champ de compétences du CG :RSA, APA, etc.

**Pédagogie et Entretien : stricte reconduction des moyens . Les besoins nouveaux ne sont pas pris en compte . 43, 73€/élève pour le chapitre A1** (ratio pédagogie), 57,45€/élève pour le J1; pour l'entretien, 5,01€/m<sup>2</sup> (surfaces bâties), 13 centimes d'euros par mètre carré non bâti; **Les établissements ZEP conservent une majoration de 24% des chapitres A1, C (surface bâtie) et D; les établissements dont l'effectif est inférieur à 400 élèves conservent le bénéfice d'une application minimale de 400 élèves sur le A1 et le D;** Forfait CDI reste à 915€ par collège; 19, 06€ par élève de SEGPA, forfait de 1140€ par collège pour la connexion internet; 1900€ forfaitaires par collège doté d'une Unité Pédagogique d'Intégration.

**Coup de froid sur le chapitre B (viabilisation) -21% !** Maîtrise de l'énergie ( réduction de 5% des consommations et dépenses énergétiques ), déduction des économies de chauffage issues en 2009 de la baisse du fuel et du gaz... Les établissements devront surtout moins chauffer !

**Rigueur de gestion :** réduction de 5% des charges administratives générales

**Fonds de réserve :** les dotations tiennent compte du niveau des fonds de réserve des établissements . Désormais ceux-ci ne peuvent plus excéder 50% de la DGF: 26 collèges sont concernés ( 520 000 € déduites de leurs DGF )

### Dispositions reconduites sur la pédagogie et l'entretien

Ratio pédagogique	A1 : 43,73€/élève J1 : 57,45€/élève
Ratio entretien	Surfaces bâties : 5,01€/m <sup>2</sup> Surfaces non bâties : 0,13€/m <sup>2</sup>
Etablissement classés en ZEP	Majoration de 24% des chapitres A1, C (surface bâtie) et D
Etablissement dont l'effectif est inférieur à 400	Application d'un minimum de 400 élèves sur chapitre A1 et D
CDI	Forfait de 915€ par collège
Dotation « outillage individuel ou collectif »	Forfait de 19,06€ par élève des SEGPA (4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> ) et 4 <sup>ème</sup> d'aide et de soutien
Classes à option DP 6h	Forfait de 19,06€ par élève
Dotation « connexion Internet »	Forfait de 1140€ par collège
Dotation « fonctionnement UPI »	Forfait de 1900€ par collège accueillant une UPI